

Journalier.ère Parcs et espaces verts

(temporaire pour durée déterminée de décembre 2025 à mars 2026)

Les sports d'hiver n'auront jamais été aussi populaires. Nous sommes donc à la recherche d'un candidat polyvalent pour compléter l'équipe!

« Faire de la glace » comme on dit dans le métier ou bien l'entretenir c'est plus compliqué que ce que vous pensez, mais nous sommes prêts à vous former!

Ton *mandat*

Relevant du superviseur, Division parcs et espaces verts, le titulaire effectue des travaux de déblai de la neige dans les accès, surfaces et contours des patinoires et/ou du sentier glacé ainsi que les accès aux bâtiments. Il s'occupe également d'arroser les patinoires et surfaces glacées ainsi que l'ouverture et la fermeture des bâtiments d'accès. Il doit s'assurer régulièrement de l'état de chacune des patinoires et veiller au respect des règles par les utilisateurs, puis remplir les rapports requis. Finalement, il doit communiquer avec les responsables l'état des patinoires et procéder aux réparations nécessaires pour s'assurer de la continuité des opérations et pour la sécurité des utilisateurs.

Ça t'interpelle? Voici le *profil* que l'on recherche :

- **Formation et expérience** : Posséder un diplôme d'études secondaires (DES).
- **Compétences techniques** : Détenir un permis de conduire de classe 5 valide.
- **Qualités recherchées** : Être habile manuellement. Avoir également de l'entregent et savoir gérer les priorités. Être autonome, faire preuve de débrouillardise et savoir s'organiser.
- **Atout** : Avoir la carte de secouriste ou être en mesure de l'obtenir rapidement. Connaître les méthodes de montage et d'entretien de la glace, l'opération de la surfaceuse et son entretien de base, mais une formation sera offerte. Les candidats sans expérience sont aussi les bienvenus!

Notre *offre*:

- Taux horaire à partir de 27,64 \$ et pouvant aller jusqu'à 28,79 \$ et diverses primes offertes;
- Indemnités de 9 % offertes pour les congés fériés et annuels;
- Horaire de 40 heures par semaine, de nuit (4 jours par semaine, du dimanche au mercredi ou du mercredi au samedi, de 16 h à 2 h);
- Emploi temporaire pendant la période de décembre 2025 à mars 2026.



INTÉRESSÉ.E ?

Postule dès maintenant au macarriereamagog.ca